



Remboursement des honoraire partie perdante

Par **Dodo2022**, le 17/10/2022 à 18:37

Madame, Monsieur bonjour,

j'ai une question sur le remboursement des honoraires d'Avocat, j'ai gagné un procès aux prud'hommes et j'ai eu 3000€ au titre de l'article 700. Mes avocats m'on facturé pour 5000€ en totalité, ces 5000€ + 10% des condamnations vont-ils être remboursés par l'entreprise qui a perdu le prud'homme ?? Ou les 3000€ de l'article 700 correspond au remboursement d'honoraire ?

je n'ai pas bien saisi et j'avoue que je trouve ça peu les 3000€ si l'on tiens compte des 10000€ au total que m'aura couté l'action (première instance + Appel + 10% des gains)

merci par avance.

PS: je n'ai pas eu le droit à l'aide juridictionnelle ayant des revenus dépassant les plafonds.

Par **P.M.**, le 17/10/2022 à 18:45

Bonjour

L'indemnité attribuée au titre de l'[art. 700 du Code de Procédure Civile](#) "les frais exposés et non compris dans les dépens" donc effectivement ceux d'avocat(s)...

Par **Dodo2022**, le 17/10/2022 à 19:26

D'accord, merci pour votre réponse.